

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 18/09/2018	Dossier complet le : 18/09/2018	N° d'enregistrement : 2018-7188

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement de 44 terrains à bâtir et 3 macro-lots, situé Avenue du Bassin d'Arcachon au Porge (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39b	Surface de plancher maximale de 1,5 ha (15 000 m ²)
47a	Défrichement de 1,485 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 44 terrains à bâtir et 3 macro-lots.

Les lots seront desservis par deux voies nouvelles, avec trois accès : au Nord, au Sud-Ouest et au Sud-Est.

Un espace boisé central accueillera des espaces verts collectifs, ainsi que des aires de détente. En outre, des plantations diverses (arbres à haute tige, plantation arbustive basse) seront implantées le long des voiries.

Des cheminements doux traverseront cet espace, et arpentent également les crastes et fossés.

Un permis d'aménager, ainsi qu'un défrichement seront demandés, le permis d'aménager portera sur la totalité de l'emprise du terrain soit 4,1771 ha alors que le défrichement ne portera que sur certains espaces totalisant environ 1,485 ha.

La parcelle étant actuellement libre de toute construction, il n'y aura pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un nouveau lotissement, en continuité avec les zones d'habitation limitrophes existantes. En effet, le site est bordé au Nord, par de l'habitat individuel ; au Sud, par le lotissement Le Moulin de la Lande, et à l'Ouest par des maisons individuelles et un entrepôt.

L'ensemble projeté a pour vocation d'accueillir 44 terrains à bâtir et 3 macro-lots, qui permettront d'augmenter la capacité d'accèsion de terrains constructibles viabilisés sur la commune de Le Porge.

Néanmoins, des espaces boisés présents sur site doivent être intégrés dans le projet d'aménagement. Un travail d'insertion paysagère a donc été mené, notamment par la création d'une place centrale boisée.

Le défrichage de la parcelle permettra la réalisation de cette opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux défrichage :

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des sujets restants. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier via l'un des trois accès prévus par le projet.

Phase travaux d'aménagement et de construction :

- Le passage des réseaux enterrés et de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- L'aménagement des voies nouvelles et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement)
- L'aménagement des espaces verts paysagés et des espaces communs (programme de nettoyage doux des espaces naturels conservés et plantations), conservation tant que possible des arbres existants sur l'emprise des lots,
- La construction des maisons individuelles (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage, la phase d'exploitation concernera l'opération de lotissement. Le lotissement sera occupé par des maisons individuelles sur les terrains à bâtir et par minimum 11 logements sociaux au niveau des macro-lots.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, consommation d'eau potable...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)

Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Rubrique 2.1.5.0 Code de l'Environnement)

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis d'aménager :	41 771 m ²
Surface de plancher maximale :	Maximum 15 000 m ²
Surface de défrichement :	14 850 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue du Bassin d'Arcachon

Commune de LE PORGE (33)

Cadastre:

Section AZ n°77, 130, 141, 151, 153.

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 52' 11" N Lat. 01° 05' 14" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF 1 et 2 les plus proches se situent à 3,5 km du projet. ZNIEFF 1 : Le Canal des Etangs et ses petits étangs associés ; ZNIEFF 2 : Marais et Etangs d'arrière-dune du littoral girondin.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Porge est concernée par la loi Littoral. Dans ce cadre, l'extension de l'urbanisation doit se réaliser en continuité de l'urbanisation existante. C'est le cas ici, puisque l'emprise du projet est située en continuité du bourg du Porge. De plus, le rivage se trouve à environ 10 km du projet. Les prescriptions relatives aux espaces proches du rivages ne s'applique donc pas ici.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Commune de LE PORGE - Arrêté préfectoral du 2 juin 2016 Le site du projet n'est cependant pas concerné par une de ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne (SDAGE) et des zones humides répertoriées au SAGE Lacs médocains. Les zones humides les plus proches se situent à environ 580 m.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Le Porge est concernée par un Plan de Prévention des risques d'avancée dunaire et de recul du trait de cote (approuvé le 31/12/2001). Néanmoins, l'emprise du projet n'est pas comprise dans le zonage du PPRL. La commune est également concernée par un Plan de Prévention des risques incendie de forêt. Ce plan a été prescrit le 22 juillet 2002. Aucun zonage n'est encore défini. La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Le Porge est concernée par la ZRE "Oligocène à l'Ouest de la Garonne", dont la cote de référence est à -145 mNGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'ARS33 en septembre 2018, le projet n'intercepte pas de captage EDCH. Les captages existants à proximité ne disposent que d'un périmètre rapproché, qui ne concerne pas le projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à une distance de 400 m au Nord-Ouest du site : Etangs Girondins - SIN0000125.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est située à 3,5 km au Nord-Ouest du site : - Directive Habitats n°FR7200681 "Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est référencé à proximité du site d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements seront nécessaires pour la réalisation des fondations des voiries et le passage des réseaux, ainsi que lors de la mise en place des fondations des habitations. Les déblais seront valorisés sur site ou sur un site de même fond géochimique. Ceux ne pouvant être valorisés seront conduits dans un centre de tri agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'étant pas situé dans une zone sensible, au regard des différents zonages de protection, l'impact sur la biodiversité sera modeste. Seules les nuisances en phase travaux risqueront de perturber l'équilibre écologique du secteur (nuisances sonores notamment). De plus, des espaces verts (espace central conservant une frange boisée) permettront de préserver les zones les plus sensibles du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 3,5 km au Nord-Ouest du site (Zones Humides de l'arrière-dune du littoral girondin). Au regard de cette distance, les impacts du projet sur le site Natura 2000 sont nuls à négligeables.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fait l'objet d'un défrichement. Il est donc consommateur d'espaces forestiers. Néanmoins, le projet s'attachera à conserver un maximum d'arbres existants.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. De plus, il n'y a pas d'activités à risque pratiquées à proximité du projet. L'entreprise, voisine de la future opération, n'est qu'une zone de stockage de matériels et d'engins agricoles. En ce sens, elle ne constitue pas un risque quelconque pour le futur projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Le Porge est concernée par un Plan de Prévention des risques d'avancée dunaire et de recul du trait de cote (approuvé le 31/12/2001). Néanmoins, l'emprise du projet n'est pas comprise dans le zonage du PPRL. La commune est également concernée par un Plan de Prévention des risques incendie de forêt. Ce plan a été prescrit le 22 juillet 2002. Aucun zonage n'est encore défini.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'ARS33 en septembre 2018, le projet n'intercepte pas de captage EDCH. Les captages existants à proximité ne disposent que d'un périmètre rapproché, qui ne concerne pas le projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer en voiture, mais également des déplacements doux : piétons, cycles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage public sera probablement mis en œuvre sur l'ensemble résidentiel. L'utilisation éventuelle de candélabres à variation pourra limiter les émissions lumineuses.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate (habitations voisines, ...).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et rejetées dans le milieu naturel par infiltration par le biais de dispositifs contribuant ainsi à la pérennisation du cycle de l'eau. Les eaux pluviales issues des lots privés seront traitées par infiltration à la parcelle. Les excès d'eau pluviale pourront être conduit en surverse vers le réseau hydrographique existant (fossés).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de cette zone permettra de créer des logements dans le secteur, en cohérence avec le développement projeté de la commune (zone 1AU du PLU).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de réduction ou d'évitement sont présentés en Annexe 7.

L'objectif est d'allier le développement de l'habitat et la préservation d'espaces naturels, afin d'offrir une zone péri-urbaine qualitative.

Mesures d'évitement : la composition du projet a été définie de façon à respecter les continuités écologiques, en évitant les espaces sensibles (craste / fossés). Aucune construction ne sera édifiée à proximité, un recul permettra de dégager une trame verte et bleue de qualité.

Mesures de réduction : des mesures sont mises en œuvre de façon à réduire les impacts potentiels des futures constructions sur les espaces sensibles (craste / fossés / boisements) avec la définition de zones aedificandi au sein des lots. Aussi, un espace central boisé permettra la conservation d'une frange boisée, et donc de réduire la surface de boisements à abattre.

Mesures de compensation: les eaux pluviales engendrées par les surfaces imperméabilisées seront collectées, stockées puis restituées de façon régulée au milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site du projet est localisé en proximité directe avec le bourg du Porge. Ainsi, l'impact sur le milieu naturel est réduit. De plus, des mesures d'évitement et de réduction ont été prises, de façon à offrir un espace péri-urbain qualitatif et respectueux de la biodiversité présente sur place. La prise en compte de l'ensemble de ces éléments permet de conclure à une dispense de la réalisation d'une étude d'impact.

Aussi, les impacts et mesures concernant le milieu naturel seront également abordés dans la demande d'autorisation de défrichement et le dossier "Loi sur l'Eau".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7. Présentation du site et du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Pessac

le,

17/09/2017

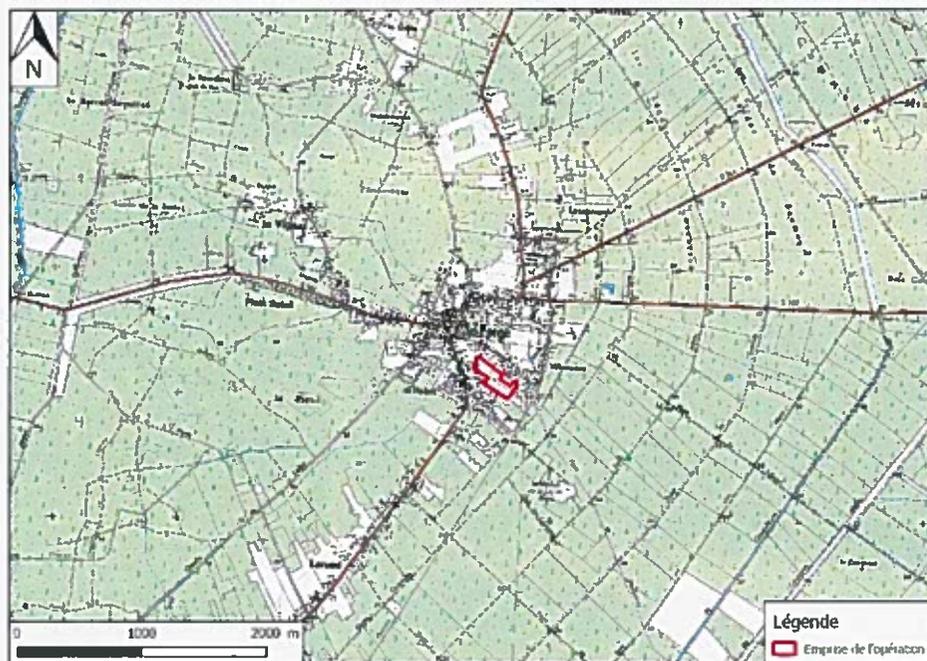
Signature

SARL PROMOBAT
20/24 Avenue de Canterbury
33608 PESSAC Cedex
T : 05 56 07 47 00
F : 05 56 07 47 01
SIRET : 410 048 755 00020 - Code APE 452A

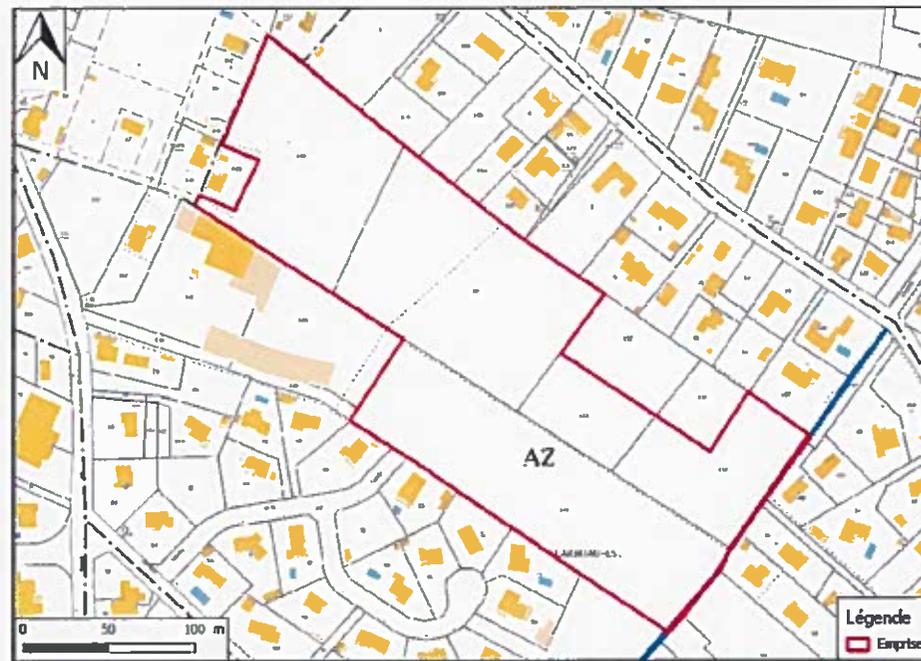
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus.

2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation - (carte IGN)
Échelle 1 / 25 000



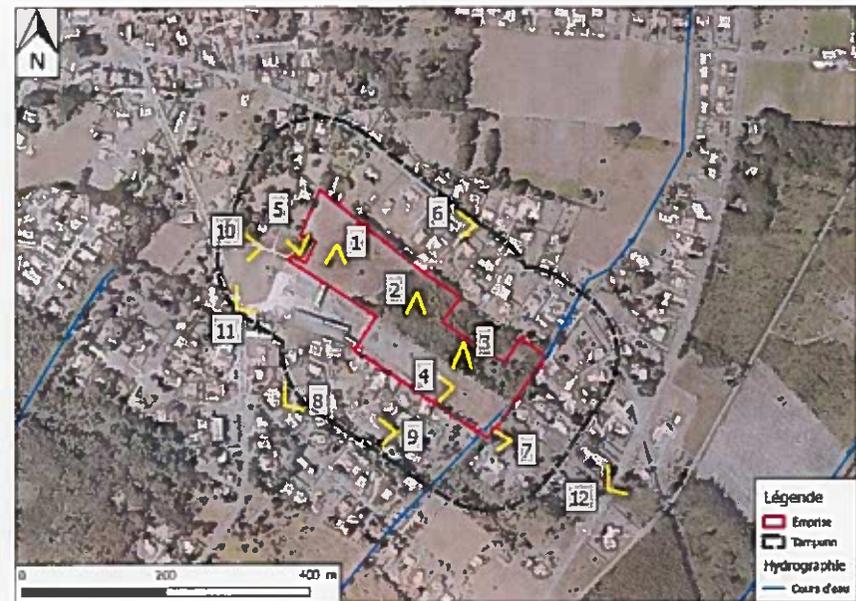
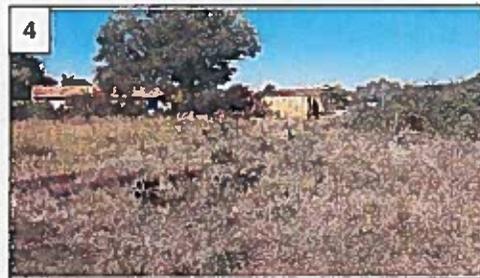
Extrait du plan cadastral
Échelle 1 / 2 000



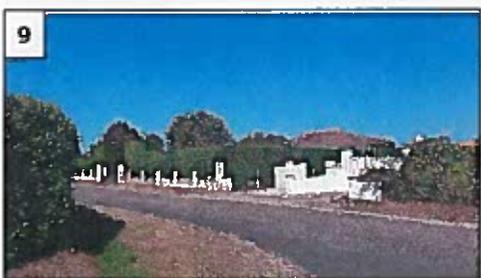
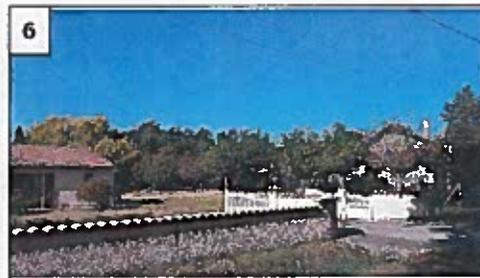
3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS

04/09/2018

SITE



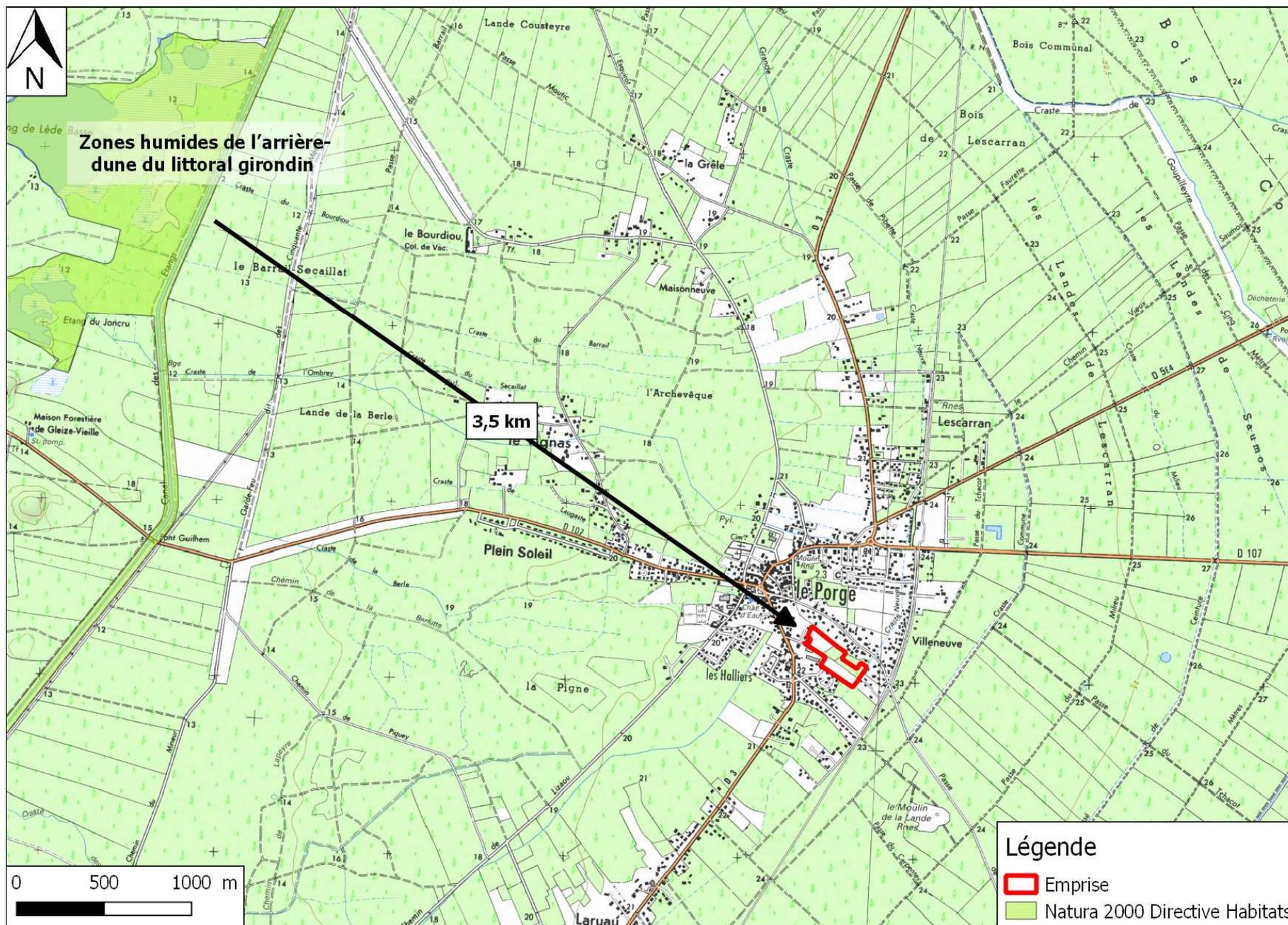
ABORDS



4. PLAN DU PROJET



6. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000





CERAG
Centre Européen de Recherches
et d'Applications Géologiques
11 allée Jacques Latrille
33 650 MARTILLAC
contact@cerag.fr - 0556648300

COMMUNE DE LE PORGE (33)

Sise « Avenue du Bassin d'Arcachon »

Présentation du site et du projet

Projet d'aménagement d'un lotissement



Maître d'ouvrage :

SARL PROMOBAT
20-24 Avenue de Canteranne
33 608 PESSAC CEDEX

N94-18 – SEPTEMBRE 2018

Sommaire

I. Situation et contexte du site	2
1. Localisation du site sur le territoire communal.....	2
2. Situation cadastrale.....	3
3. Vue aérienne du site et de ses abords	4
4. Parcelles à défricher	4
II. Rubriques concernées par le projet	5
III. Contexte environnemental du site du projet	6
1. Caractérisation du milieu physique	6
a) Géologie.....	6
b) Hydrographie.....	7
c) Captage Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH)	8
d) Risques.....	8
2. Mesures d'inventaire et de protection	9
a) Site Inscrit.....	9
b) Natura 2000 Directive Habitats	10
c) ZNIEFF 1 et 2.....	11
3. Flore/habitats	12
a) CB 38.13X CB 87.1 Pré X Terrain en friche	13
b) CB 41.5 : Chênaie.....	14
c) CB 87.1 : Friche piquetée de chênes	15
d) CB 87.2 : Zone rudérale de dépôt.....	16
4. Zones humides.....	17
IV. Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine	18
1. Les mesures d'évitement/réduction	18
a) Evitement	18
b) Réduction	18
2. Les grands principes d'aménagement.....	19
3. Le traitement des eaux pluviales.....	20
4. Le traitement des eaux usées.....	20

I. Situation et contexte du site

La maîtrise d'ouvrage projette la construction d'un lotissement au niveau de l'Avenue du Bassin d'Arcachon, dans la partie Est de la commune de Le Porge (33), territoire majoritairement occupé par des espaces boisés et des habitations individuelles.

Sur ce terrain de 41 771m², il est projeté l'aménagement d'un lotissement, faisant l'objet d'un permis d'aménager et d'une demande de défrichement d'une contenance de 14 850 m².

Ce projet s'inscrit dans une dynamique communale inscrite au PLU. En effet, cette zone est cartographiée en zone de développement urbain organisé (1AU).

1. Localisation du site sur le territoire communal

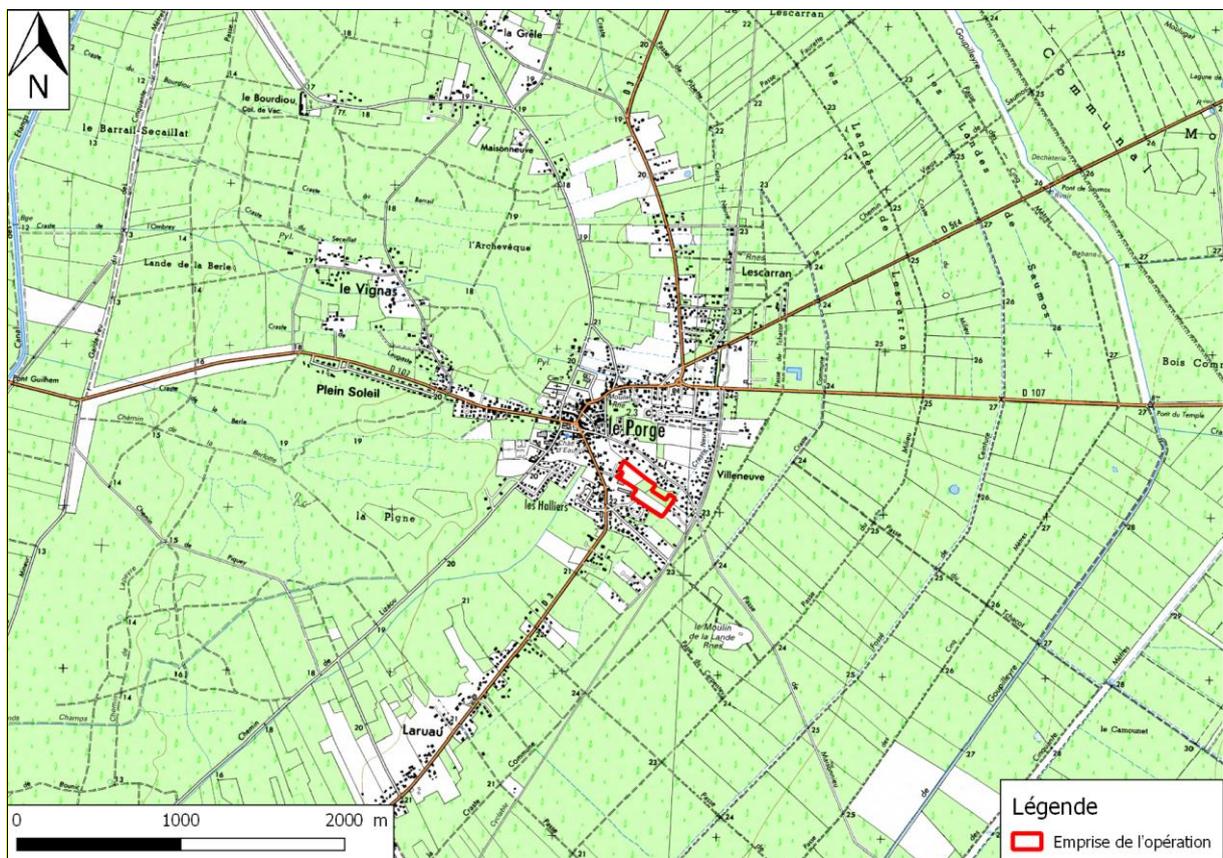


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (Source : SCAN 25 ©IGN; Réalisation : CERAG)

2. Situation cadastrale

Le terrain, objet de la présente demande d'examen au cas par cas, occupe les parcelles section AZ n°77, 130, 141, 151 et 153, du plan cadastral communal.

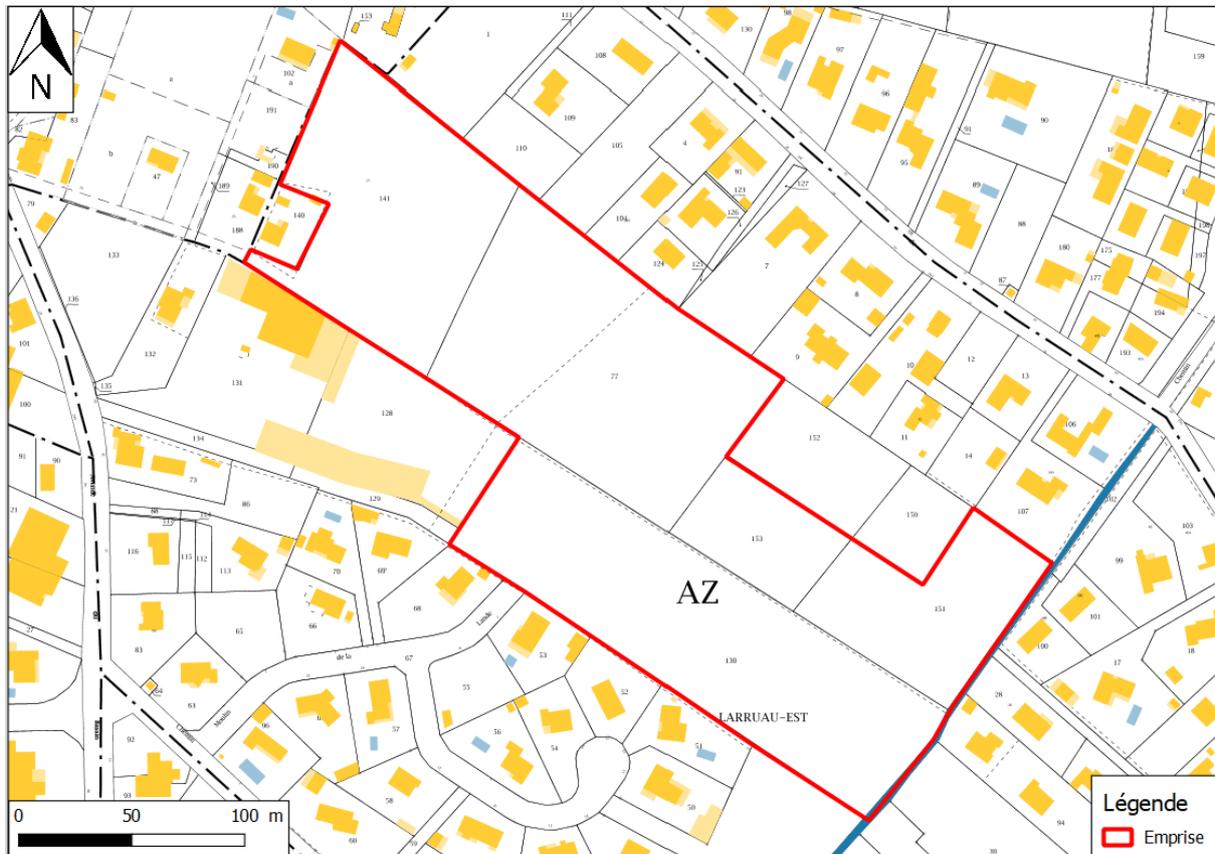


Figure 2 : Localisation cadastrale du projet (Source : cadastre.gouv.fr)

3. Vue aérienne du site et de ses abords

Le projet de lotissement est implanté au Sud-Est du centre-bourg de la commune.

Le site est bordé sur sa façade Est par la Craste Neuve. Au Nord, par une zone boisée ainsi que de l'habitat individuel. Au Sud, par le lotissement Le Moulin de la Lande, et à l'Ouest par des maisons individuelles et un entrepôt.

Les parcelles, objet du projet sont occupées par une zone prairiale, des espaces boisés (essentiellement des chênes pédonculés), ainsi qu'une prairie fauchée ; cette dernière étant le support d'un dépôt de matériel et de bois, vraisemblablement utilisé par l'entrepôt voisin.

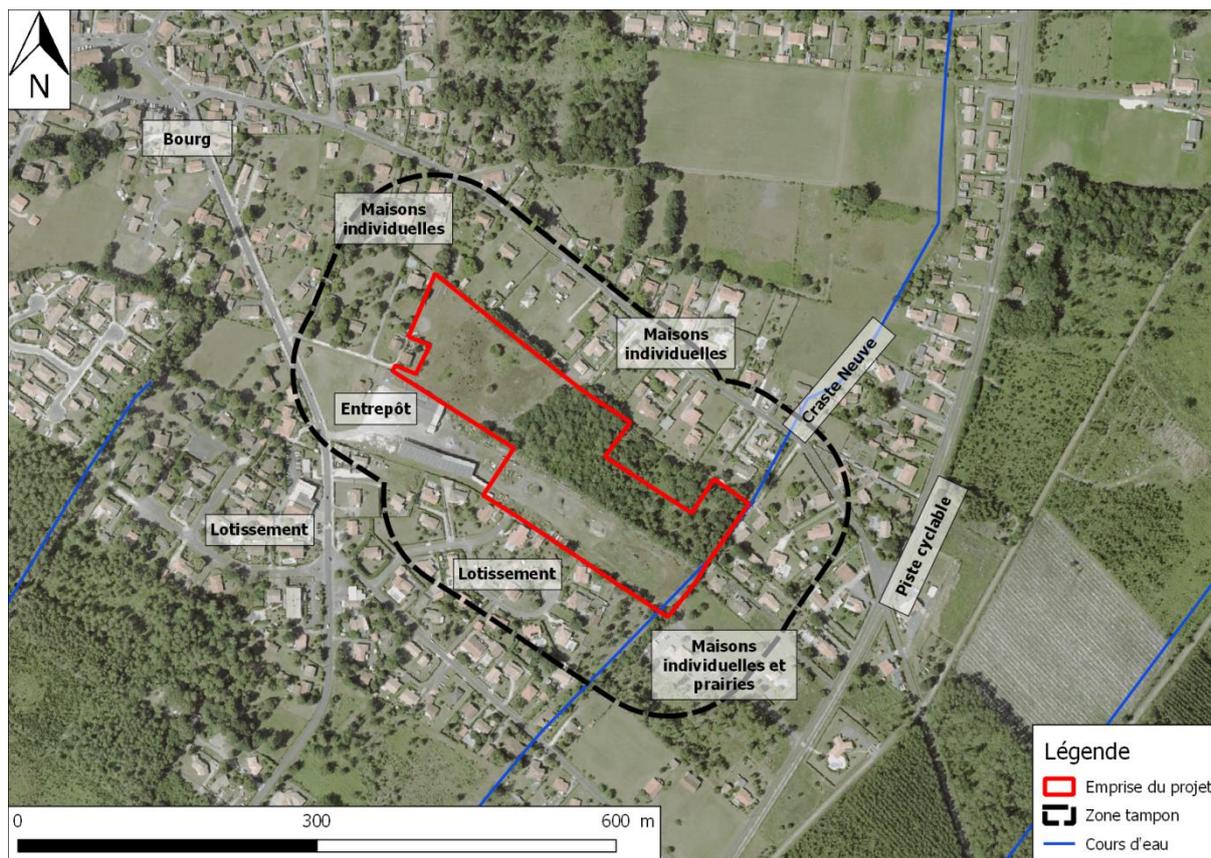


Figure 3 : Plan des abords de la zone d'étude (Source : BD Ortho 2015 ; Réalisation : CERAG)

4. Parcelles à défricher

La demande d'autorisation de défrichement portera sur une partie des parcelles concernées par le permis d'aménager : section AZ n°77p, 151 et 153. La surface du défrichement est de l'ordre de 14 850 m².

II. Rubriques concernées par le projet

Au regard de l'article R.122-2 du code de l'environnement, le projet de lotissement concerne la rubrique suivante :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas
39. b) Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Opérations d'aménagement dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m².
47. a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols.	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

Figure 4 : Tableau des rubriques concernées
(Source : extrait art. R.122-2 du code de l'Environnement)

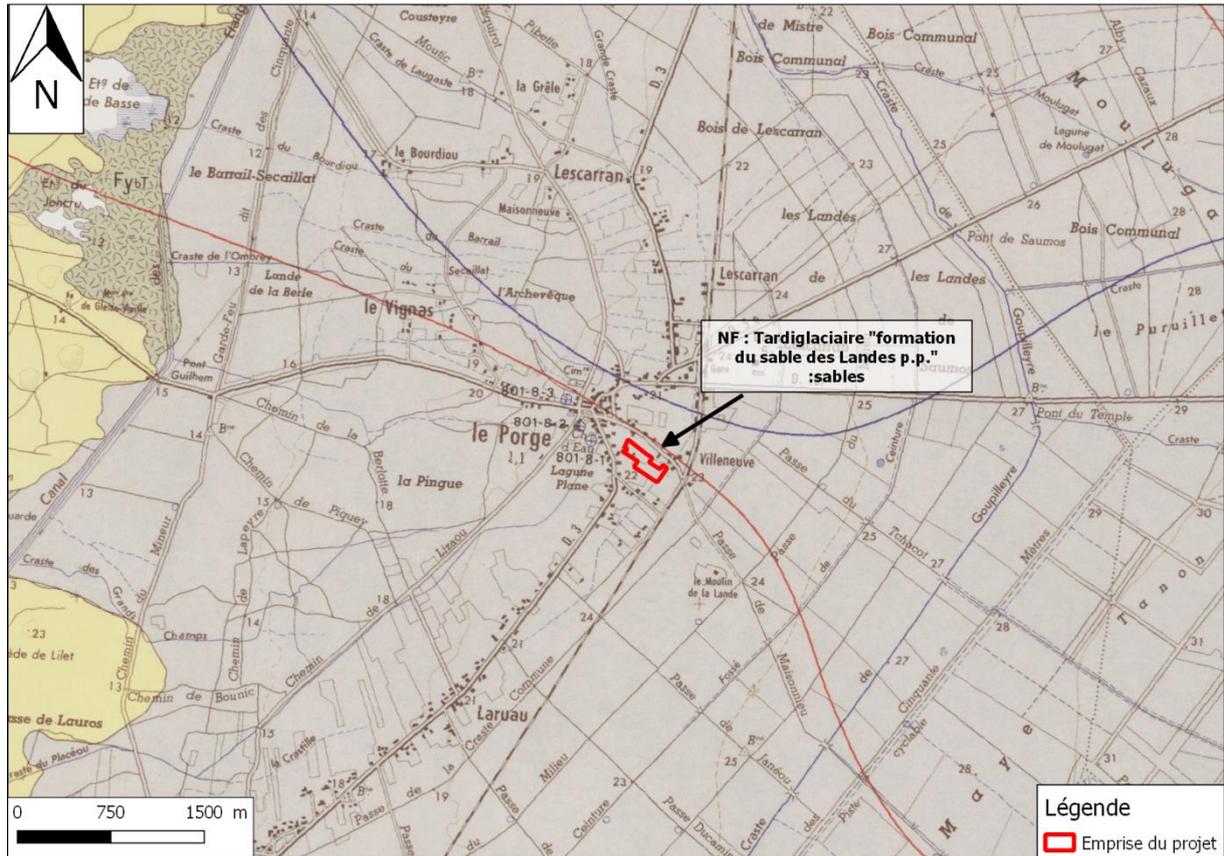
Le projet de lotissement est donc soumis à la procédure d'examen au cas par cas, au regard de la surface de plancher ($\approx 15\,000\text{ m}^2$), ainsi que de la surface à défricher (1,485 ha).

III. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

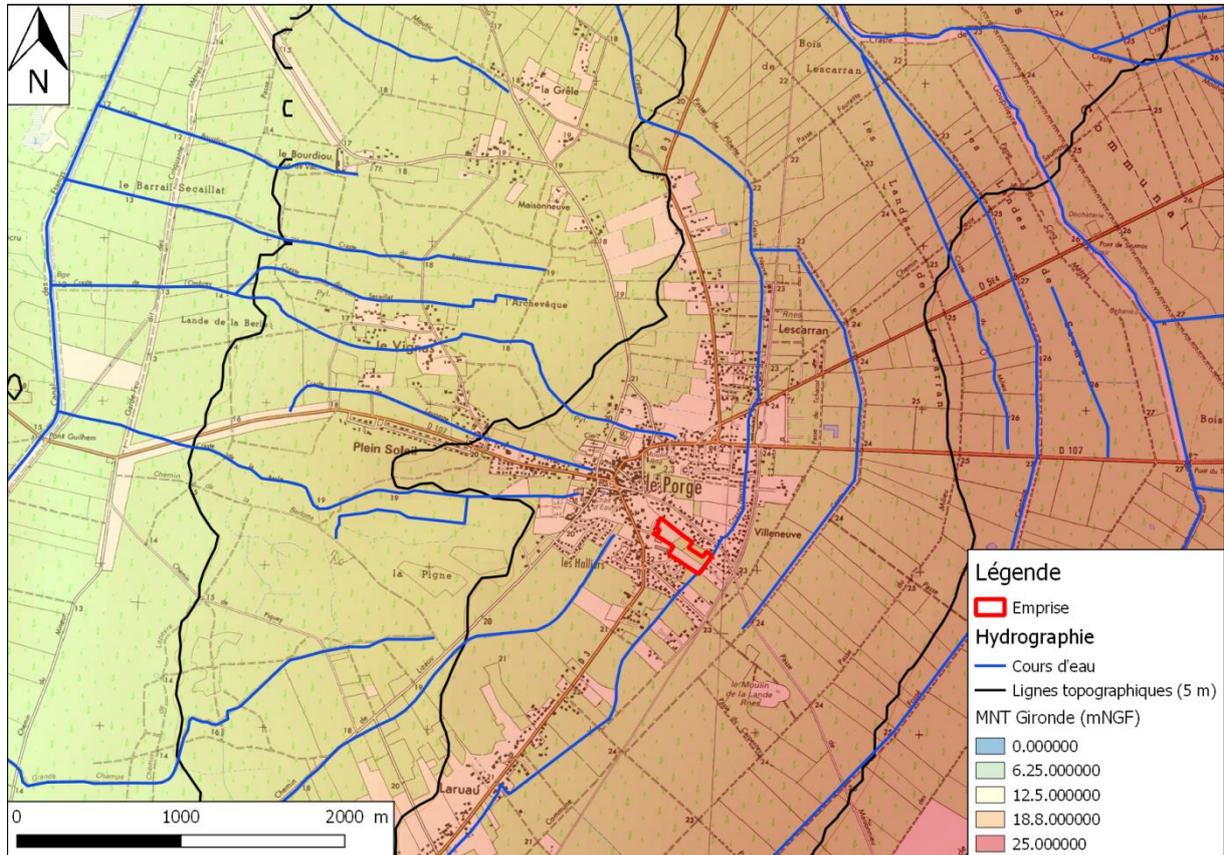
Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de SAINTE-HELENE-LE PORGE n°802, cette partie du territoire de la commune de Le Porge est recouverte par la formation **NF du Tardiglaciaire « formation du Sable des Landes p.p. » : sables.**



b) Hydrographie

Le site du projet est implanté dans le bassin versant de "Le Canal des Etangs du confluent de la Déhesse de Talaris au bassin d'Arcachon" selon le Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne.

La Craste Neuve, référencée S1212022, s'écoule en bordure de projet à l'Est.



c) Captage Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH)

Selon l'ARS33 en septembre 2018, le projet n'intercepte pas de captage EDCH. Les captages existants à proximité ne disposent que d'un périmètre rapproché, qui ne concerne pas le projet.

d) Risques

La commune de Le Porge est concernée par un Plan de Prévention des risques d'avancée dunaire et de recul du trait de cote, approuvé le 31/12/2001. Néanmoins, l'emprise du projet n'est pas comprise dans le zonage du PPRL.

La commune est également concernée par un Plan de Prévention des risques incendie de forêt. Ce plan a été prescrit le 22 juillet 2002. Aucun zonage n'est encore défini, le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies s'applique.

Enfin, la commune est inscrite dans une zone de sismicité très faible.

2. Mesures d'inventaire et de protection

Les différentes zones naturelles ou inventaires de protection à proximité ou sur le site d'étude sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
Site Inscrit	Etangs Girondins – SIN0000125	NON – distance de 400 m Au Nord-Ouest du site
NATURA 2000 DH	Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin FR7200681	NON – distance à 3,5 km au Nord-Ouest du site
ZNIEFF 1	Le Canal des Etangs et ses petits étangs associés - 720001955	NON - distance de séparation de 3,5 km du site
ZNIEFF 2	Marais et Etangs d'arrière-dune du littoral girondin - 720001969	NON – distance de séparation de 3,5 km du site

a) Site Inscrit



Figure 7 : Localisation du site inscrit par rapport au site d'étude
 (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)

b) *Natura 2000 Directive Habitats*

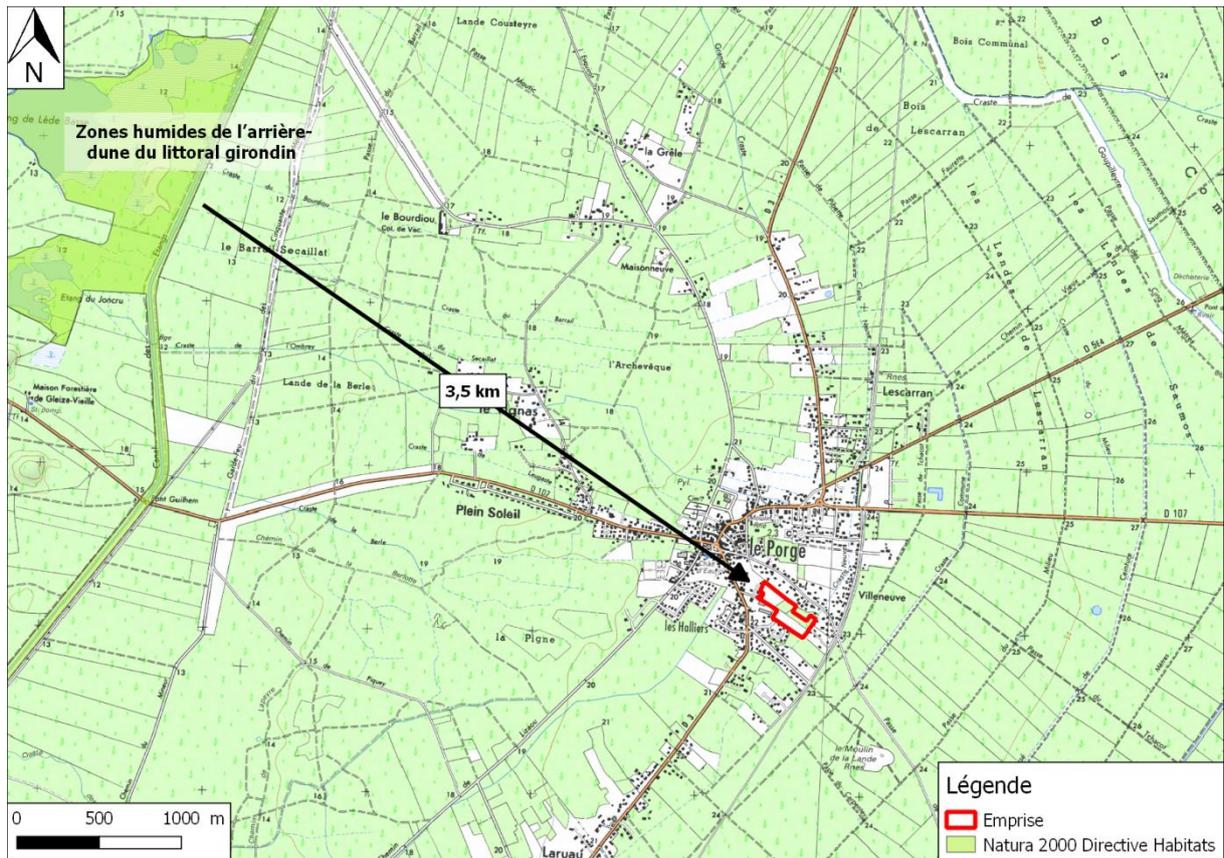


Figure 8 : Localisation du site Natura 2000 (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – SCAN 25 ; Réalisation : CERAG)

c) ZNIEFF 1 et 2

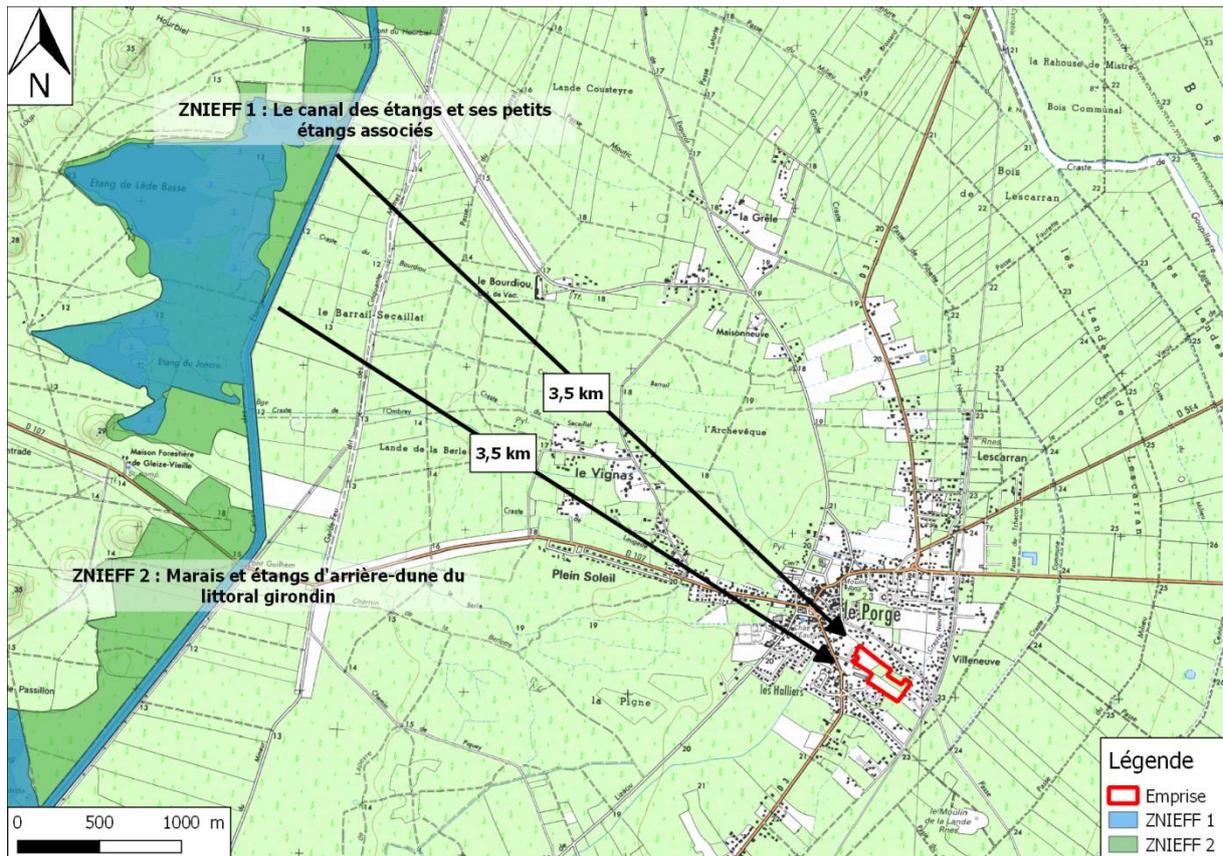


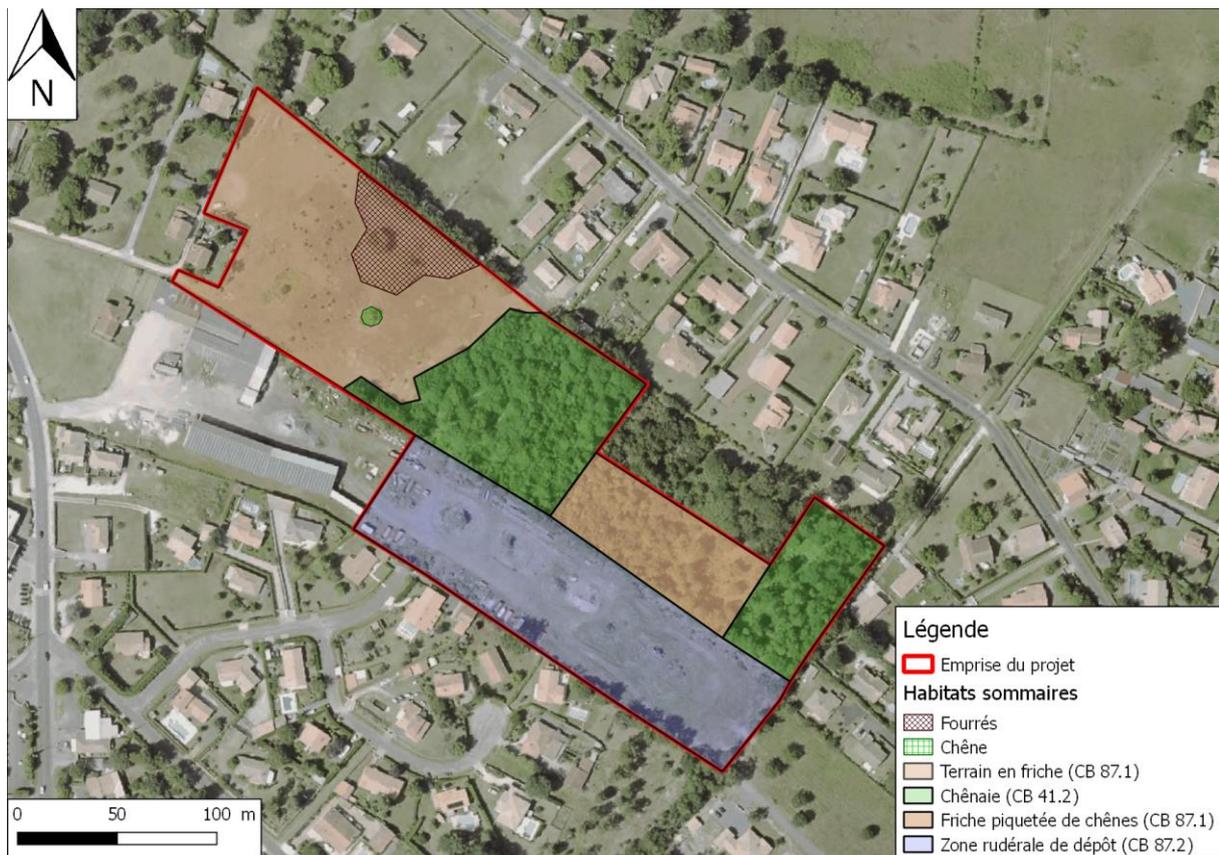
Figure 9 : Localisation du site par rapport aux ZNIEFF de type 1 et 2
(Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – SCAN 25 ; Réalisation : CERAG)

3. Flore/habitats

En raison de la ponctualité des relevés, nous ne pouvons garantir l'exhaustivité du recensement. Cependant, les principales espèces représentatives des habitats présents sur le site ont été identifiées. Les prospections de terrain ont été effectuées le 04 septembre 2018.

NB : Les espèces relevées sont distribuées selon des classes d'abondance pour chaque strate (arborée, arbustive et herbacée) avec ici :

- 4 : >75%
- 3 : 40 à 75%
- 2 : 20 à 40%
- 1 : ≤20%
- + : quelques individus.



a) CB 38.13XCB 87.1 Pré X Terrain en friche

Cet habitat se situe au Nord-Ouest du site. Il se caractérise par un pré déprisécolonisé par des espèces invasives. Il est occupé principalement par des graminées, des fourrés et des ronciers. Plus ponctuellement, on observe des Raisins d'Amérique et des chênes.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	Strate arborée	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1
	Strate arbustive	
Fourrés		2
Ronciers	<i>Rubus</i> sp.	2
Raisins d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	1
	Strate herbacée	
Graminées	<i>Poaceae</i>	4



Figure 11 : Photographie du pré en friche (© SARL CERAG – 04/09/2018)

b) CB 41.5 : Chênaie

Cette formation se rencontre à deux endroits du terrain : au centre, puis en bordure Est. Il s'agit d'une forêt, essentiellement composée de chênes, mais aussi d'arbousiers et de bouleaux.

Le couvert végétal est notamment composé de pousses de chênes, de hautes herbes, et de branchages.

Les principales espèces identifiées au sein de cet habitat sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	Strate arborée	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	4
Bouleaux	<i>Betula sp</i>	1
Arbousiers	<i>Arbutus unedo</i>	1
	Strate herbacée	
Pousses de chênes		3



Figure 12 : Photographies de la chênaie (© SARL CERAG – 04/09/2018)

c) CB 87.1 : Friche piquetée de chênes

Cet habitat occupe la partie centrale-Est du terrain. Il se distingue de la chênaie limitrophe, par un milieu plus ouvert colonisé par des graminées et des espèces landicoles (ajoncs, bruyères). Cet espace est également piqueté par des chênes.

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<i>Strate arborée</i>	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1
	<i>Strate herbacée</i>	
Graminés	<i>Poaceae</i>	4



Figure 13 : Photographie de la friche piquetée de chênes (© SARL CERAG – 04/09/2018)

d) CB 87.2 : Zone rudérale de dépôt

Cette formation se rencontre en bordure Sud du terrain, dans la continuité de l'entreprise de stockage de matériaux et d'engins agricoles. Il s'agit d'un espace enherbé parfois fauché, servant essentiellement pour le stockage de matériaux. Des remblais sont également présents. Des chênes bordent également le terrain.

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	Strate arborée	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1
	Strate arbustive	
Fourrés		2
	Strate herbacée	
Graminées	<i>Poaceae</i>	4



Figure 14 : Photographies de la zone rudérale de dépôt (© SARL CERAG – 04/09/2018)

4. Zones humides

Le site du projet se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne (SDAGE¹) et des zones humides répertoriées au SAGE² Lacs Médocains.

Les zones humides les plus proches se situent à environ 580 m.

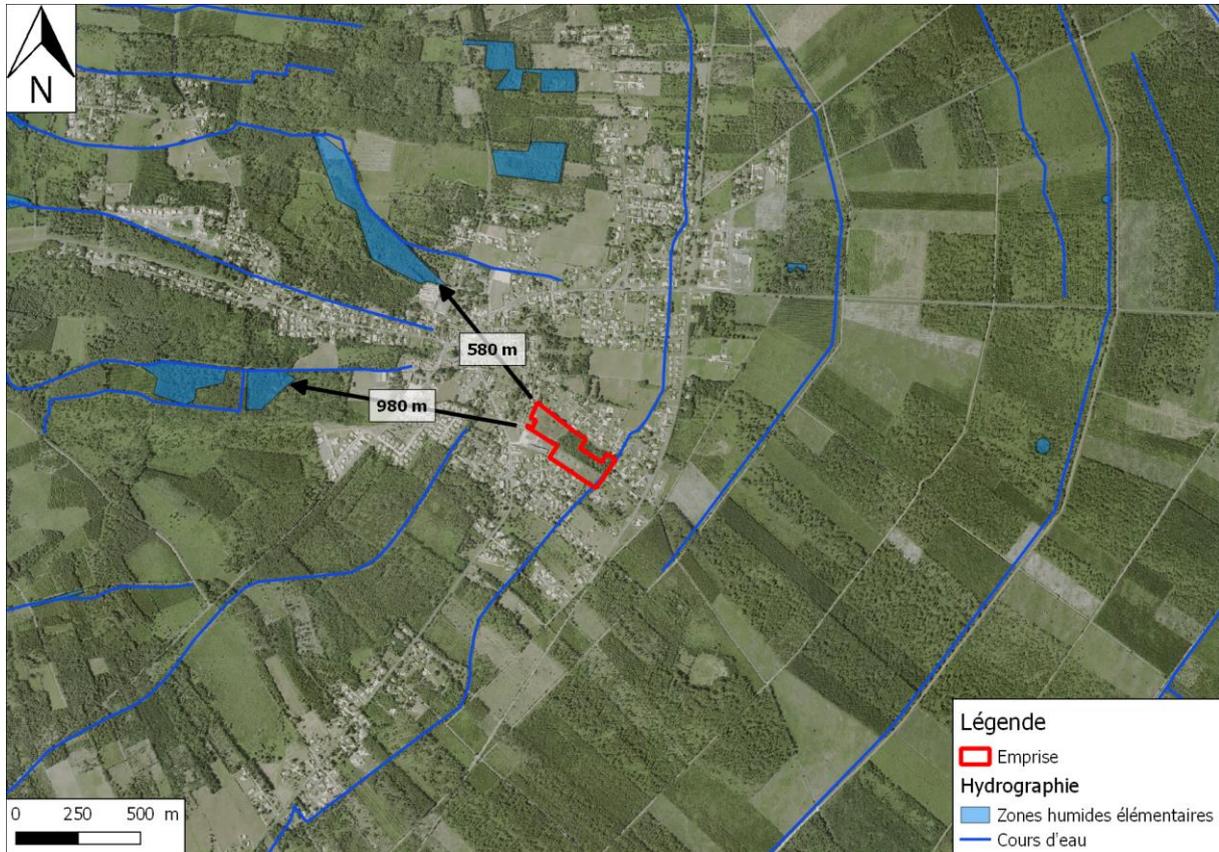


Figure 15 : Localisation des zones humides les plus proches (Source : SMEAG ; Réalisation : CERAG)

De plus, lors de l'examen sur site réalisé le 04 septembre 2018, il n'a pas été identifié d'habitat caractéristique de zone humide, selon l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008.

¹ : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

IV. Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine

1. Les mesures d'évitement/réduction

a) Evitement

Le site présente des fossés et la Craste Neuve s'écoule en limite Est. La composition du projet a donc été définie de façon à respecter ces continuités hydrauliques et parties intégrantes de la trame verte et bleue du secteur. A ce titre, des reculs sont institués par rapport à ce réseau hydrographique, dans un objectif de protection et valorisation.

b) Réduction

Au niveau du projet, des mesures de réduction seront menées au niveau des fossés et crastes. En effet, des bandes tampons de 10 à 15 m sont prévus entre le fossé / craste et la construction (cf. Figure ci-après.)

Aussi, une place centrale boisée sera créée, de façon à conserver un certain nombre d'arbres existants.

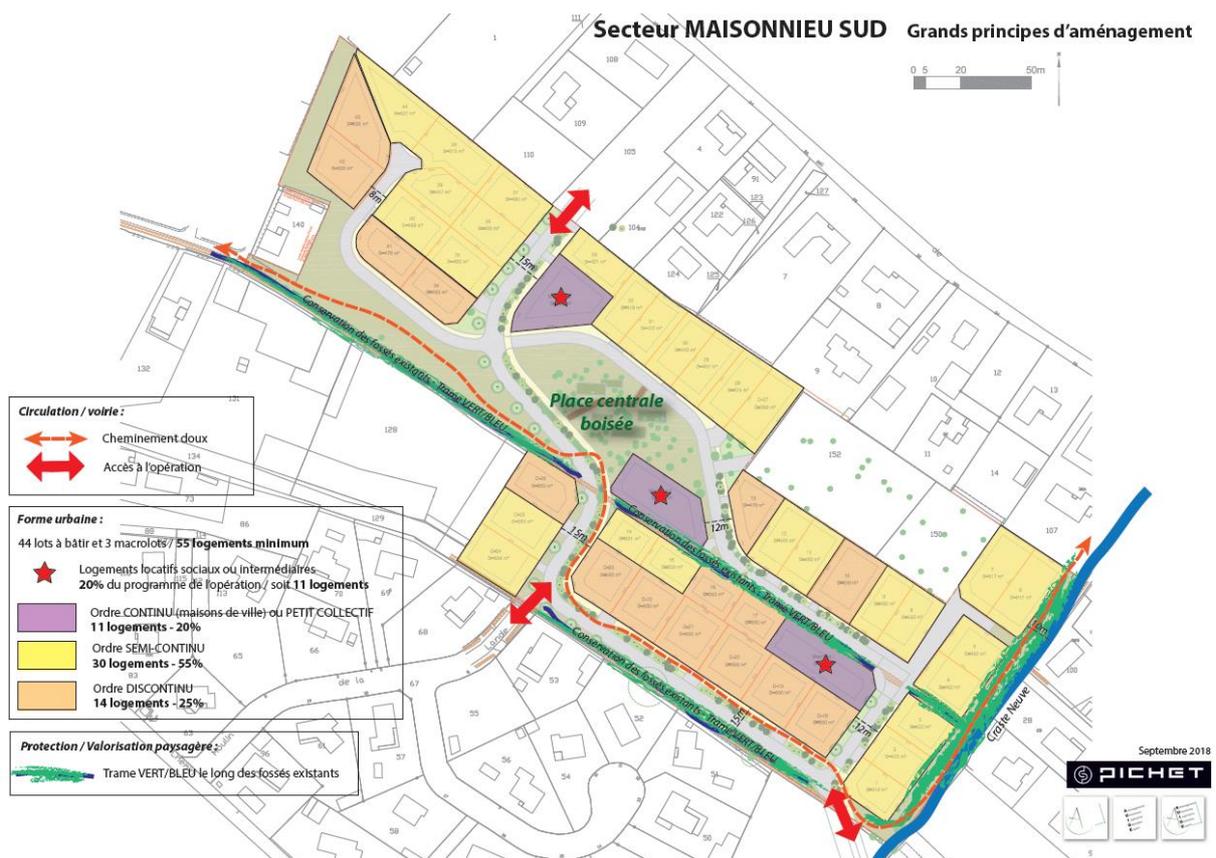


Figure 16 : Esquisse du projet (Source : AUIGE)

3. Le traitement des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront principalement infiltrées dans le sol encaissant, les excès seront menés en surverse vers le réseau de fossés existant. Le traitement des eaux pluviales se fera conformément aux prescriptions s'appliquant sur le territoire. Chaque lot sera équipé de sa propre solution compensatoire au droit de sa propriété.

Les mesures compensatoires relatives aux eaux pluviales seront plus amplement détaillées dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, le cas échéant.

4. Le traitement des eaux usées

Le lotissement sera équipé d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées qui se raccordera au réseau public. Chaque lot sera raccordé au réseau EU commun. Les eaux usées seront donc traitées par la station d'épuration du secteur.

Les mesures compensatoires relatives aux eaux usées seront plus amplement détaillées dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, le cas échéant.

Table des figures :

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (Source : SCAN 25 ©IGN; Réalisation : CERAG).....	2
Figure 2 : Localisation cadastrale du projet (Source : cadastre.gouv.fr).....	3
Figure 3 : Plan des abords de la zone d'étude (Source : BD Ortho 2015 ; Réalisation : CERAG).....	4
Figure 4 : Tableau des rubriques concernées (Source : extrait art. R.122-2 du code de l'Environnement)	5
Figure 5 : Extrait de la carte géologique de Sainte-Hélène-Le Porge n°802 au 1/50 000 (Source : Infoterre ; Réalisation : CERAG).....	6
Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage – MNT Gironde – BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG).....	7
Figure 7 : Localisation du site inscrit par rapport au site d'étude.....	9
Figure 8 : Localisation du site Natura 2000 (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – SCAN 25 ; Réalisation : CERAG)	10
Figure 9 : Localisation du site par rapport aux ZNIEFF de type 1 et 2 (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – SCAN 25 ; Réalisation : CERAG).....	11
Figure 10 : Carte de végétation sommaire - Examen du 04 septembre 2018 (SARL CERAG)	12
Figure 11 : Photographie du pré en friche (© SARL CERAG – 04/09/2018).....	13
Figure 12 : Photographies de la chênaie (© SARL CERAG – 04/09/2018).....	14
Figure 13 : Photographie de la friche piquetée de chênes (© SARL CERAG – 04/09/2018)	15
Figure 14 : Photographies de la zone rudérale de dépôt (© SARL CERAG – 04/09/2018).....	16
Figure 15 : Localisation des zones humides les plus proches (Source : SMEAG ; Réalisation : CERAG).....	17
Figure 16 : Esquisse du projet (Source : AUIGE).....	18
Figure 17 : Avant projet sommaire (Source : AUIGE).....	19